

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 19 JANVIER 2021 A 20H00  
A LA SALLE DE L'ILOT

Date de convocation ..... 13/01/2021

Date d'affichage du compte-rendu ..... 28/01/2021

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FEDFEBEL Dominique, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel Adjoint, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PASQUIER Nicole, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric  
RODRIGUES Sarah ayant donné procuration à PASQUIER Nicole

Absents excusés: DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : BOISSINOT Jérôme

Secrétaire de séance : FERCHAUD Marie-Paule

-----

→ *Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est approuvé sans observations particulières.*

## ORDRE DU JOUR

### I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

#### 1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du DPU pour les dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 3 décembre 2020 - Bâti sur terrain d'une superficie de 2 249 m<sup>2</sup> - Section C n° 384 - 8 rue de la Hulotte appartenant à M. et Mme JANKOWSKI Mathieu.
- Dossier reçu le 4 décembre 2020 - Bâti sur terrain d'une superficie totale de 873 m<sup>2</sup> - Section AC 268 et 325 - La Petite Vergnaie et 18 Route de Poitiers appartenant à la SCI Daubis/Garnier.
- Dossier reçu le 8 décembre 2020 - Bâti sur terrain d'une superficie totale de 797 m<sup>2</sup> - Section C 484, 486, 903 - Route de la gare appartenant à Mme Souchet.
- Dossier reçu le 10 décembre 2020 - Bâti sur terrain d'une superficie de 160 m<sup>2</sup> - Section AK 141 et 150 - 4 rue de la Parie appartenant à la SCI BP1.
- Dossier reçu le 28 décembre 2020 - Bâti sur terrain d'une surface de 2 253 m<sup>2</sup> - Section AL 340 - 2 Rue du Champ de Bel Air appartenant à Legoff/Prouteau/Landreau.

#### 2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
14/12/2020	Moulin de Chaussac	Fourniture et pose menuiseries	BORE SUPIOT	9 150,78 €
14/12/2020	Moulin de Chaussac	Réfection ravalement extérieurs	MAUDET Maçonnerie	5 684,82 €
14/12/2020	Moulin de Chaussac	Rénovation couverture tuiles	OS COUVERTURE	13 419,38 €
19/12/2020	Vestiaires	Tubage chauffe-eau	BILLAUD	4 880,58 €
08/01/2021	Divers secteurs de la commune	Taille des haies annuelle	ARBORA	13 680,00 €
14/01/2021	Etude de sol	Extension école Jean de la Fontaine	GINGER	3 660,00 €
14/01/2021	Contrôle Technique	Extension école Jean de la Fontaine	SOCOTEC	2 558,40 €
14/01/2021	Mission SPS	Extension école Jean de la Fontaine	SOCOTEC	2 732,40 €

## // FINANCES

### 1. Tarifs salles communales 2023

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2020, la commission bâtiments a travaillé sur les tarifs des salles communales pour 2023.

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 1,5 % pour la location des salles communales, sauf pour les salles sous l'ilot et le centre de soins.

Le détail des tarifs est joint en annexe au présent compte-rendu.

Il est également proposé de facturer les cartes d'accès supplémentaires aux salles au tarif de 15 €/carte. Il est rappelé que 2 cartes gratuites ont été remises à chaque association utilisatrice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2023 des salles communales et le tarif de 15 € pour une carte d'accès supplémentaire.

Exprimés : 24      Pour : 24      Contre : 0      Abstentions : 0

### 2. Subventions Plan de relance CD85 et DETR/DSIL – Extension école Jean de la fontaine périscolaire et travaux de mise en sécurité du Pont Eiffel – Approbation des plans de financement

Dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental de la Vendée la commune peut prétendre à une subvention d'un montant de 40 425,96 € pour les travaux d'extension de l'école Jean de la Fontaine / périscolaire. Un dossier de demande de subvention composé d'une note de présentation du projet ainsi que du calendrier prévisionnel a été déposé.

Ces travaux peuvent également faire l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 165 000 €. Un dossier a également été déposé.

Pour compléter ces deux demandes de subventions le conseil municipal doit délibérer sur l'approbation du plan de financement ci-dessous :

	<b>DEPENSES HT</b>	<b>RECETTES HT</b>
AMO	5 680,00	
Maitrise d'œuvre (estimation MO + prestations non incluses : études et diagnostics divers, réseaux, etc	40 000,00	
Estimation prévisionnelle Fardin Architecte	400 000,00	
Aménagement intérieur des locaux	50 000,00	
Aménagement extérieurs consécutifs aux travaux	24 320,00	
Publication des marchés et dépenses imprévues	30 000,00	
DETR 30%		165 000,00
Plan de relance CD85		40 425,96
Autofinancement communale		344 574,04
<b>TOTAL HT</b>	<b>550 000,00</b>	<b>550 000,00</b>

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de sécurité du pont Eiffel il est proposé de présenter un deuxième dossier au titre de la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de travaux de 545 000 € HT avec un taux de subventionnement de 40 % soit 218 000 € et le reste en auto financement communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement pour l'extension de l'école Jean de la Fontaine et la périscolaire et celui pour les travaux de mise en sécurité du pont Eiffel, tels qu'énoncés ci-dessus.

Exprimés : 24      Pour : 24      Contre : 0      Abstentions : 0

### 3. Subvention Amicale du Personnel 2021

Chaque année, l'Amicale du personnel communal sollicite une subvention afin de financer les cotisations des agents en activité au FDAS (Fonds Départemental d'Action Social), association qui accompagne les collectivités de Vendée dans la mise en place d'une action sociale au bénéfice des agents territoriaux.

Elle leur propose notamment des aides individuelles (par exemple Noël des enfants, aide décès, secours exceptionnel) ou des réductions pour les billetteries de spectacles et loisirs.

La cotisation est de 29 € par agent en 2021 (idem 2020) soit 1 189 € pour 41 agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 1 189 € au bénéfice de l'Amicale du personnel et s'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2021.

Exprimés : 24      Pour : 24      Contre : 0      Abstentions : 0

### 4. Enfance Jeunesse - Tarifs « Le Studio 1020 »

Il est proposé d'approuver les tarifs seulement pour les prochaines vacances. Une politique globale sera examinée plus tard en commission.

Les grilles tarifaires sont jointes en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs « Le Studio 1020 » qui seront appliqués aux vacances de Février.

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

### III URBANISME ENVIRONNEMENT

#### 1. Convention des terrains municipaux pour fauchage

Certaines parcelles communales sont mises à disposition à M. DROUET Thierry, représentant du GAEC le Pré Fleuri La Grande Vergnaie pour fauchage de l'herbe exclusivement.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Clef des champs cadastrée Section AH n° 149 d'une contenance de 02ha 03a 63ca ;
- Coulée verte (basse et haute) cadastrée Section B n°9 et 926 d'une contenance de 05ha 04a 24ca ;
- Derrière la station d'épuration cadastrée Section AK n°138 et 139 d'une contenance de 00ha 95a 45ca ;
- Prairie des carnaux cadastrée Section C n°449 et 451, section D n°18 d'une contenance de 01ha 76a 00ca ;
- Du Chiron cadastrée Section AD n°412, 413, 414, 416, 523 d'une contenance de 01ha 52a 34ca ;

Soit une contenance totale de 11ha 31a 66ca

Durée de la convention : 12 mois reconduite par tacite reconduction.

Conditions : mise à disposition à titre gratuit.

La Commune se réserve la possibilité :

- De contrôler à tout moment les conditions dans lesquelles le terrain est fauché,
- D'accéder, ainsi que les prestataires qu'elle aura désignés, aux terrains mis à disposition afin de profiter de tous les autres usages inhérents à ces parcelles.

Afin de régulariser la situation il convient de passer une convention entre la commune et le GAEC « Le Pré Fleuri ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention à passer entre la commune et le GAEC « Le Pré Fleuri » et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

### IV RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

#### 1. Avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale

La loi de modernisation de la justice (datant du 18 novembre 2016 et le décret n° 2018-101 du 16 février 2018) permet aux agents territoriaux de recourir, dans le cadre d'une expérimentation et en amont d'un recours contentieux, à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) à l'encontre de certaines décisions défavorables les concernant.

Comme une quarantaine d'autres, le Centre de Gestion de la Vendée participe à cette expérimentation et ce depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. Lors du conseil municipal du 14 mai 2018 la commune a également souhaité s'engager dans cette démarche en signant une convention avec le CDG85.

Initialement fixée au 18 novembre 2020, la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018/2022 et de réforme pour la justice a reporté au 31 décembre 2021 la date limite de fin de cette expérimentation. Cette prolongation suppose la signature d'un avenant afin d'être entérinée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale.

Exprimés : 24      Pour : 24      Contre : 0      Abstentions : 0

## V QUESTIONS DIVERSES

### 1. Information réorganisation du restaurant scolaire – nouveau protocole sanitaire

A compter de jeudi 21 janvier, un nouveau site de restauration scolaire a été mis en place afin de respecter les protocoles sanitaires. Les élèves de CM de l'école Montfort déjeunent désormais à la salle de l'ilot. Les classes ne sont plus mélangées durant le temps de repas.

### 2. Ouverture d'un centre de vaccination

Notre commune est rattachée au centre de vaccination des Herbiers. Nous attendons de plus amples informations quant au déploiement de la vaccination à destination des personnes de plus de 75 ans et des personnes à risque.

### 3. Cimetière

Une réflexion doit être menée sur un éventuel besoin d'extension du cimetière. En attendant, un travail de reprise des concessions non entretenues est entrepris.

A Saint Laurent sur Sèvre, le 28 janvier 2021

Le Maire,  
Eric COUDERC



